

Séance du 20 septembre 2018**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2018**

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-huit, le 20 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 17 septembre 2018

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Emmanuel BRULE, Damien AUGEREAU, Anne BERNOLE.

Excusés : Véronique GALLOPIN (*Pouvoir à Chantal GUIGNARD*), Damien BAUDU (*Pouvoir à Anne Bernole*), Sabrina BLANVILLAIN

Absents : Jean-Nicolas BAUDOUIN, Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT.

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE.

• Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le jeudi 20 septembre à 18h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

• Le compte-rendu de la réunion du -3 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – Délibérations**D05.09.2018 : Choix des entreprises retenues pour la réhabilitation d'un bâtiment public en boulangerie et logement associé.**

Vu la délibération D01.06.2018 sur le choix des entreprises (lots 4, 9 et 10) pour la réhabilitation d'un bâtiment public en boulangerie et logement associé ;

Vu la délibération D01.07.2018 sur le choix des entreprises (lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, et 8) pour la réhabilitation d'un bâtiment public en boulangerie et logement associé ;

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'Appel d'Offres concernant le choix des entreprises pour les lots 11 et 12 de la réhabilitation d'un bâtiment public en boulangerie et logement associé.

Après examen des dossiers, la commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Lot n°11 (électricité) : entreprise GRAYCO SARL (Niort) pour un montant de 59 701,48 € HT.
- Lot n°12 (plomberie – sanitaire – ventilation chauffage rafraîchissement) : entreprise GRAYCO SARL (Niort) pour un montant de 44 277,02 € HT.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Séance du 20 septembre 2018

D06.09.2018 : Choix des entreprises retenues pour l'aménagement foncier (partie plaine).

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'Appel d'Offres concernant le choix de l'entreprise retenue en tant que maître d'œuvre pour l'aménagement foncier (partie plaine).

Après examen des dossiers, la commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Entreprise GEOUEST (La Roche sur Yon), pour un montant de 8 300, € HT.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

D07.09.2018 : Choix des entreprises retenues pour l'aménagement foncier (partie plaine).

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'Appel d'Offres concernant le choix des entreprises pour l'aménagement foncier (partie plaine).

Après examen des dossiers, la commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Groupement d'entreprises SEDEP (Aizenay 85190) / NAUDET Reboisement (Leuglay 21290) [option 1], pour un montant de 82 955,10 € HT.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

D08.09.2018 : aménagement foncier partie plaine : travaux connexes – demande de subventions.

Vu les délibérations D06.09.2018 et D07.09.2018 sur le choix des entreprises retenues pour l'aménagement foncier (partie plaine).

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour les travaux connexes de l'aménagement foncier (partie plaine).

Les travaux connexes à l'aménagement foncier (partie plaine) :

- Voirie rurale ;
 - Plantations ;
 - Hydraulique ;
 - Maîtrise d'œuvre.
- Confirmation de la maîtrise d'ouvrage de réalisation des travaux connexes.
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.
 - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet établi par la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Epannes (partie plaine), relatif à la réalisation des travaux connexes ci-après :

Montant prévisionnel du projet de travaux connexes : 94 300 € HT

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| • Travaux d'infrastructure | 4 300,00 € HT |
| • Travaux mesures compensatoire | 76 700,00 € HT |
| • Travaux préparatoire | 5 000,00 € HT |
| • Maîtrise d'œuvre | 8 300,00 € HT |

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Confirme son engagement de réaliser les travaux connexes liés à l'aménagement foncier agricole et forestier suivants : travaux de voirie rurale, l'hydraulique, des plantations et de maîtrise d'œuvre. Le montant global de ces travaux est estimé à 94 300€ HT, dont 17 600 € HT à la charge de la commune,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du prochain programme de travaux connexes à l'aménagement foncier à hauteur de 60% pour un montant total estimé à 76 700,00 € HT sur les travaux suivants :

Séance du 20 septembre 2018

- Plantation de haie
 - Boisement
 - Bandes enherbées
 - Arbres isolés
 - Broyage-paillage
 - Suivi pendant 3 ans
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention ;
 - S'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages exécutés ;
 - S'engage à assurer le financement de la partie des travaux non couverte par la subvention.

La séance est levée à vingt heures et trente minutes.

Les membres du Conseil Municipal

Denis MOUSSEAU	Chantal GUIGNARD	Véronique GALLOPIN <i>(Pouvoir à Chantal GUIGNARD)</i>
Damien AUGEREAU	Anne BERNOLE	Damien BAUDU <i>(Pouvoir à Anne BERNOLE)</i>

Le secrétaire

Emmanuel BRULÉ

Le Maire

Thierry BEAUFILS